

-
-

Procès verbal

Le lundi 16 décembre 2024 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 10 décembre 2024, s'est réunie sous la présidence de Gérard PARAISOT.

-

Secrétaire de la séance : Audrey DELMOTTE

Présents : ROMAIN CAUCHON, CHRISTELLE CAVILLON-BADIOU, Frédéric CROUTELLE, Audrey DELMOTTE, Claude EECKHOUT, JEAN-MICHEL FLET, FREDDY HAULTCOEUR, CAROLE LEMATTRE-ROUTIER, Gérard PARAISOT

Représentés : Vanessa FREROT représentée par ROMAIN CAUCHON

Absents et excusés : ARMAND CALIPPE, MARIE-CHRISTINE CRUSEL, CORALIE DAMONEZ, François HEDOUIN, ELODIE TERRY

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du 21 octobre 2024

- Stèle route d'Abbeville
- Achat d'un débroussailleur
- Délibération des 25% sur le BP 2024 en investissement
- Questions diverses

Ajout de la délibération extension du réseau de communication électronique et d'éclairage public route de Miannay

le conseil accepte à l'unanimité

Le précédent compte rendu est accepté à l'unanimité

Délibérations du conseil :

REDRESSEMENT DE LA STELE (N° DE_008_2024)

Monsieur le Maire, propose au Conseil de faire redresser la stèle route d'Abbeville car elle s'enfonce de plus en plus.

Il propose un devis de l'entreprise Beccan de 192 €.

Le Conseil accepte à l'unanimité le Devis de l'entreprise Beccan et accepte que Monsieur le Maire le signe ainsi que tout document s'y afférant.

ACQUISITION D'UNE DEBROUSSAILLEUSE (N° DE_007_2024)

Monsieur le Maire propose au conseil l'achat d'une débroussailleuse, après l'avoir essayée et vue en démonstration.

Un devis est proposé de l'entreprise Gueudet Deboffe est de 1430€ HT soit 1716 € TTC

Le conseil après avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis

DELIBERATION AU 1/4 DES INVESTISSEMENTS DU BUDGET 2024 (N° DE_009_2024)

Monsieur la Maire présente au Conseil la nécessité de délibérer avant le BP2025 pour la reprise des crédits prévues au budget précédent en investissement à hauteur de 1/4, pour les comptes 2031 21 et 23 afin de pouvoir régler différents créanciers avant le vote du BP 2025

Voir l'article L1612-1 modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 art 37(VD) dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique : l'exécutif de la collectivité est en droit jusqu'à l'adoption du budget de mettre en recouvrement les recettes et d'engager de liquider et de mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents aux remboursements de dettes.

Chapitre 21

prévu 903942.74

25% 225985.69

article

2111 : TERRAIN 1 + 144 € SOIT 145 €

2157 : DEBROUSSAILLEUSE 1716 €

Accepté à l'unanimité

Extension du réseau de communication électronique et d'éclairage public Route de Miannay (N° DE_010_2024)

Monsieur le Maire soumet au conseil les travaux d'éclairage public et de communication électronique devant être effectué rue de Miannay en raison de nouvelles habitations.

Il informe que ce sera le Territoire Énergie (TE80) qui se chargera de la maîtrise d'ouvrage

des travaux après avoir passé une convention selon le plan de financement suivant :

Montant de l'opération communication :

- Coût des travaux infrastructure d'accueil15 465.00 €
- Frais de maîtrise d'oeuvre 5% du coût Hors taxe de l'opération. 773.25 €
- TVA sur travaux . 3 093.00 €

TOTAL 19 331.25 € TTC

Plan de financement :

- Part de financement TE80 (50% du coût HT). 8 119.13 €
- Contribution de la commune 50%..8 119.13 €
- TVA avancée par TE80.. 3 093.00€

TOTAL 19 331.25 € TTC

Montant de l'opération d'éclairage :

- Coût hors taxe des travaux d'éclairage .7 488.00€
- Frais de maîtrise d'oeuvre (7% du coût hors taxe des travaux).. 524.16 €
- TVA sur travaux. 1 497.60 €

TOTAL 9 509.76 €

Plan de financement :

- Part de financement TE80

(20% du coût HT des travaux, la tva et la maitrise d'oeuvre).3 519. 36 €

- Contribution de la commune 50%..5 990.40 €

TOTAL 9 509.76 €

Le Conseil accepte à l'unanimité les plans de financement et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se référant à ces travaux.

Questions diverses :

- Une demande est faite pour louer la salle des fêtes 4 jours en ars du lundi au vendredi matin : cette demande est refusée par le Conseil car cela poserait problème pour le parking les jours d'école.
- Des barrières ont été installées autour de l'entrée de l'église car des pierres tombent.
- Un chien se promène toujours en liberté à Bienfay. le propriétaire du chien sera informé à nouveau.
- Le locataire du logement de la poste signale que la fenêtre de l'escalier commence à moisir. Il demande s'il serait possible de la condamner. Une étude sera faite.

fin de séance à 20h45

